

Conditions générales de participation aux cours de natation pour adultes

1. Champ d'application

Le présent document définit les conditions de participation aux cours de natation qui se tiendront du 13 mai au 24 juin 2024, organisés par la commune de Pregny-Chambésy. Toute inscription implique l'acceptation de ces conditions.

2. Acceptation des conditions générales

En cochant la case « J'ai lu, compris et accepté les conditions générales » sur le formulaire d'inscription, le ou la client-e reconnaît avoir préalablement pris connaissance desdites conditions générales et déclare les accepter sans réserve.

Le ou la client-e déclare être âgé-e d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer l'achat de la prestation en ligne.

3. Participants

Ces cours s'adressent **UNIQUEMENT** aux adultes dès 18 ans résidant officiellement* sur la Commune et disposant de la carte d'accès à la piscine communale. La vente de cette dernière s'effectue à la Mairie. Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'expulsion.

Le nombre de participants est limité à 8 personnes par cours.

*[Enregistré auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations \(OCPM\)](#)

4. Lieu

Les cours de natation auront lieu au Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers, *chemin des Châtaigniers 28, 1292 Pregny-Chambésy*.

5. Horaires

Les horaires des cours doivent être respectés, le participant s'engage à arriver à l'heure. Les cours de natation se tiennent les lundis de 18h00 à 18h45 et de 19h00 à 19h45. *Pour les dates exactes veuillez vous référer au formulaire d'inscription.*

6. Matériel obligatoire

Les cours comprennent le matériel didactique lié à l'enseignement de la natation. Les participants doivent venir équipés d'une tenue adéquate aux cours de natation (maillot de bain, linge etc.).

7. Inscription(s)

L'inscription à ces cours se fait par le biais du formulaire d'inscription en ligne sur le site de la Commune, www.pregny-chambesy.ch. Celle-ci sera validée une fois que la Mairie aura vérifié l'exactitude des données.

Une confirmation de pré-inscription sera envoyée directement par e-mail à l'adresse indiquée sur le champ «e-mail» suivie d'une confirmation en cas d'acceptation. Les inscriptions à ces cours sont nominatives.

8. Prix

Le tarif est de CHF 140.- / 6 cours de 45min 1 fois par semaine. **Le prix à ces cours s'entend en francs suisses (CHF), TVA comprise.** Le nombre de place disponible est traité dans la limite des contingents alloués à ces cours.

9. Sécurisation du paiement et prélèvement

Le paiement à ces cours d'aquagym s'effectue en ligne, il est sécurisé par le système de paiement [Worldline SA](#). Le paiement online se fait uniquement par le biais d'une carte de crédit Visa ou Mastercard ainsi que par le système de paiement TWINT. **Le montant ne sera prélevé que lorsque la Mairie aura vérifié et validé l'exactitude des données personnelles, comme spécifié au point n°7.** Une confirmation du montant prélevé par la société [Worldline SA](#), partenaire affilié, sera envoyée par e-mail. Aucune facture ne sera délivrée pour le paiement de l'achat de cette prestation.

10. Assurances

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident. Les assurances (maladie, accident et responsabilité civile) sont obligatoires pour les participant-e-s. Elle décline également toute responsabilité en cas de vol et/ou dommage aux effets personnels des participant-e-s. En cas d'accident lors des cours de natation, le participant autorise le professeur à prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de celui-ci, notamment faire appel aux services d'urgences médicales si nécessaires. Les frais y-relatifs seront du ressort du participant.

12. Absences / Retards

Il est attendu des participants inscrits qu'ils participent intégralement à la totalité des cours de natation. En cas de force majeure (p. ex. maladie, accident, décès), toute absence doit être signalée au plus tard le matin avant 12h au numéro suivant : +22 758 11 44. Tout retard doit également être communiqué.

13. Annulation / remboursement

Si les cours de natation devaient être annulés pour des raisons de force majeure (condition météorologiques, faible participation, etc.), la Mairie effectuerait le remboursement au prorata des cours annulés. Sans présentation d'un certificat médical ou de juste motif (contast accident, déclaration de décès), aucun remboursement ne pourra être effectué quel que soit le motif d'annulation ou d'absence.

Il va de même qu'aucun remboursement ne sera effectué si le participant n'a pas participé à la totalité des cours de natation.

13. Dossier médical

Tout problème médical pouvant avoir des répercussions sur les cours devra être signalé par écrit sur le formulaire d'inscription. Seuls les problèmes médicaux qui seront déclarés dans le formulaire d'inscription, pourront être pris en compte.

14. Respect des règles de bonne conduite et de sécurité

Le participant s'engage à respecter, sans restrictions ni réserves, les règles de bonne conduite, de prudence et de sécurité fixées par le professeur. Le professeur peut demander au participant d'interrompre l'activité si son niveau technique ou sa condition physique compromet sa santé ou la sécurité du groupe ou le bon déroulement du cours.

15. Protection des données

Toutes les données à caractère personnel sont considérées comme confidentielles. Les informations nécessaires à l'achat de la prestation font l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées.